

Le nouvel apport de 26 millions de dollars permettra à *Panarctic* de poursuivre un programme intensif de sondages afin de respecter les engagements pris. Le forage de sept puits, sur une base d'exploration, a résulté jusqu'ici en deux importantes découvertes de gaz naturel, l'une en 1969, dans l'île Melville, et l'autre, l'an dernier, dans l'île Roi-Christian.

Les pouvoirs publics ont investi initialement 9 millions de dollars dans la société, en contrepartie de 45 p. 100 des actions ordinaires et privilégiées émises, tandis que l'apport collectif des sociétés privées se montait à 11 millions. Les besoins financiers supplémentaires de *Panarctic* se sont élevés à 10 millions, en 1969, et à 20 millions, en 1970. Chaque année, le Gouvernement a fourni la proportion déjà mentionnée, portant ainsi sa mise de fonds actuelle dans la Société à environ 22 millions de dollars. Après l'augmentation de capital en question, les fonds publics investis représenteront environ 34.2 millions si bien que la participation du secteur privé atteindra quelque 41.8 millions de dollars.

Bien qu'on doive encore considérer la Société comme une entreprise spéculative, le ministre s'est dit vivement encouragé par les deux découvertes de gaz faites à ce jour, grâce au programme de sondage de la compagnie. Au dire de M. Chrétien, le maintien de la participation du Gouvernement au capital de l'entreprise assure aux Canadiens la propriété et la maîtrise d'intérêts majoritaires en matière de pétrole et de gaz dans l'Arctique canadien.

## AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ANTILLES

Le Canada contribuera cinq millions de dollars (US) au fonds spécial de développement de la Banque de développement des Caraïbes.

En vertu d'un accord signé le 17 février à Bridgetown par M. Arthur Lewis, président de la Banque, et M. G.A. Rau, haut commissaire du Canada à la Barbade, la contribution du Canada sera déposée en cinq versements annuels égaux au fonds spécial d'où la Banque tire ses prêts de développement à faibles taux d'intérêt.

"Ce programme de prêts à faibles taux d'intérêt, a déclaré M. Rau, est particulièrement avantageux pour les pays membres moins favorisés économiquement parce qu'il permet de leur fournir les fonds nécessaires pour de solides entreprises de développement tout en déséquilibrant le moins possible leur balance de paiements."

La Banque de développement des Caraïbes a été fondée l'année dernière pour stimuler le développement économique des pays membres des Antilles du Commonwealth. Le capital initial de la Banque a été établi à 50 millions de dollars qui comprennent les contributions des deux pays membres qui ne sont pas de la région, le Canada et la Grande-Bretagne. Le

Canada a fourni 10 millions (US) au capital de la Banque en janvier 1970. La moitié de cette somme a déjà été versée à la Banque et l'autre demeure payable sur demande.

Les banques régionales de développement sont devenues un aspect important de l'effort international d'assistance au développement. Le Canada est aussi membre de la Banque asiatique de développement, et collabore avec la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement.

## PROJET DE RECHERCHE EN ÉCOLOGIE

En collaboration avec les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta et de la Saskatchewan, le Gouvernement fédéral entreprend actuellement une étude d'importance majeure du niveau des eaux et des problèmes écologiques qui se posent dans le delta de la rivière de la Paix et du lac Athabasca. Ainsi pourra-t-on prendre des mesures hâtives permettant d'y remédier.

Le ministre des Pêches et des Forêts M. Jack Davis a déclaré que les études hydrologiques préliminaires montrent que le remplissage du réservoir Williston (créé par la construction du barrage Bennett en Colombie-Britannique) semblait en partie responsable du faible niveau des eaux du lac Athabasca et des modifications écologiques que connaissait le delta de ce lac.

Le lac Athabasca chevauche la ligne de démarcation entre l'Alberta et la Saskatchewan. La région du delta est située à l'extrémité occidentale du lac Athabasca, en Alberta, tandis que la majeure partie de ce même delta s'étend à l'intérieur du parc national Wood-Buffalo.

## LE MILIEU HUMAIN MENACÉ

Le Gouvernement fédéral se trouve particulièrement concerné car une grande partie de la région en cause est située à l'intérieur d'un parc national et intéresse les moyens d'existence de la population locale, en majorité des Indiens, en diminuant le piégeage et la pêche.

Selon les spécialistes de l'écologie, si le faible niveau des eaux du delta du lac Athabasca persiste, il peut se produire un changement permanent de la végétation et, par voie de conséquence, de la faune. Pour éviter des changements écologiques définitifs, les spécialistes sont d'avis qu'il est particulièrement nécessaire qu'une forte crue recouvre le delta au printemps 1972 au plus tard.

A ce sujet, M. Davis a déclaré: "Dans cette affaire, le but initial du système canadien des parcs nationaux, à savoir, préserver les échantillons de l'environnement canadien, se trouve menacé."

Trois questions précises demandent des réponses:

Quel niveau doivent atteindre les eaux du lac Athabasca, afin que l'habitat naturel des poissons,